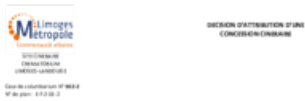


TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



Mémoire au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative aux obligations de

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2024 relative à la fixation des

Vu le mode présenté par [REDACTED]

Il convient d'attribuer une concession cinéraire à [REDACTED] au titre de la concession de

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ (1) : Le conseil communautaire de Limoges Métropole, en tant qu'organe délibérant, a

ARRÊTÉ (2) : Cette concession est accordée à titre de concession pour une durée de 15 ans,

ARRÊTÉ (3) : La concession est accordée au titre d'une concession cinéraire

ARRÊTÉ (4) : En cas d'urgence, le conseil communautaire peut exceptionnellement prendre par une

ARRÊTÉ (5) : Cette concession est accordée au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges Métropole

ARRÊTÉ (6) : Cette concession est accordée au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges Métropole

ARRÊTÉ (7) : Cette concession est accordée au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges Métropole

ARRÊTÉ (8) : Cette concession est accordée au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges Métropole

ARRÊTÉ (9) : Cette concession est accordée au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges Métropole

ARRÊTÉ (10) : Cette concession est accordée au titre de la concession cinéraire de la commune de Limoges Métropole

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 902_2

1 DOCUMENT - Publié le 17 Novembre 2025

 **DEC_FUNER_902_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf**
(.pdf, 328,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**